

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 5 février 2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section histoire, session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Véronique BEAULANDE-BARRAUD
Professeure des universités

Académie de GRENOBLE

Mme Cécile CABY
Professeure des universités

Académie de PARIS

M. Johann CHAPOUTOT
Professeur des universités

Académie de PARIS

Mme Emmanuelle CHAPRON
Professeure des universités

Académie d'AIX-MARSEILLE

Mme Anne CONCHON
Professeure des universités

Académie de PARIS

M. Alexis GRELOIS
Maître de conférences

Académie de NORMANDIE

M. Pierre-Olivier HOCHARD
Professeur des universités

Académie de BESANCON

M. Stéphane MICHONNEAU
Professeur des universités

Académie de CRETEIL

M. Nicolas SCHAPIRA
Professeur des universités

Académie de VERSAILLES

M. Dominique VALERIAN
Professeur des universités

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 avril 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU